

PCAR Léopold - Enquête publique

Madame, monsieur,

Vous trouverez ci-après nos remarques sur le projet de PCAR du parc Léopold à Namur.

Sur le principe de la disparition de l'espace public arboré.

La disparition programmée de cet espace vert constitue une aberration totale. En effet, alors que toutes les capitales européennes développent des programmes de plantation de leurs centres urbains, la Ville de Namur condamne inexorablement ce dernier espace arboré de l'hyper centre ville en oubliant que :

- Soigner et aménager le Parc Léopold avec des bancs et des jeux, c'est renforcer le désir d'habiter au centre-ville et ainsi œuvrer concrètement à une ville plus durable mais aussi à créer un lieu de rencontre public et intergénérationnel.
- C'est nier le caractère social important que joue cet espace public pour ce qu'il constitue un endroit à accès " libre et gratuit " offert aux familles résidant en centre ville et qui n'ont pas les moyens de s'offrir un séjour en terrasse de café.
- C'est nier la fréquentation importante dont il fait l'objet les jours de bon temps
- Ce parc constitue un patrimoine commun naturel irremplaçable en ville !
(Le Parc Léopold, 20 arbres de 80 à 100 ans et plus) - bien des enfants ne verront plus de tels arbres majestueux au centre-ville.
- Ce parc est un réservoir d'oxygène et de fraîcheur !
- Ce parc est un réservoir et un maillon de la biodiversité
Un parc, deux parcs, trois parcs,... c'est maintenir la continuité des écosystèmes en ville, ce que quelques arbres en ligne ne permettent pas. Un maillon comme le parc Léopold en moins, c'est la biodiversité qui s'en va !

Les projets de plantation en bord de voirie et en ordre dispersé ne pourront jamais offrir un équivalent à cet espace et si le projet de parc dans le quartier des casernes est encouragé, jamais il ne sera en mesure de remplacer le parc Léopold qui jouit d'un emplacement idéal à proximité des transports en commun dont la ville prétend vouloir encourager l'usage.

Nous prétendons également que l'abandon voulu et organisé par la Ville de Namur de cet espace arboré relève de la manipulation en vue de justifier sa disparition et que son maintien et son réaménagement doivent devenir une priorité.

Sur le principe de la construction d'un centre commercial

Toute la littérature récente sur le thème des centres commerciaux tire la même conclusion : les centres commerciaux sont une des causes majeures du déclin généralisé du commerce de détail et de la désertification des centres urbains.

C'est d'ailleurs une des raisons qui justifient la (relative) bonne tenue du commerce namurois (3^{ème} place en Wallonie en termes de dynamisme commercial) : l'absence de centre commercial en périphérie et en centre ville.

Un centre commercial n'a jamais eu pour objectif de dynamiser un centre ville mais, au contraire, de maintenir le chaland à l'intérieur de ses murs en lui offrant, non seulement les enseignes qu'ils recherchent, mais les animations, débits de boissons, petite restauration et ambiance (température, musique, odeurs ...) qui le retiennent au sein même du complexe en l'incitant d'effectuer un maximum de dépenses sur place.

Dans une ville comme Namur, jusque là préservée par la concurrence des centres commerciaux, les autorités communales auraient été mieux inspirées de se débarrasser de leurs complexes vis-à-vis des villes environnantes et proposer une spécificité commerciale originale qui aurait mieux "collé" à son caractère prétendument durable en faisant la part belle aux productions locales, de qualité et de saison. Vouloir justifier l'implantation d'un centre commercial en centre ville sous le prétexte d'éviter le recours à la voiture tout en y offrant un nombre important de places de parking et en y encourageant la vente de produits fabriqués à l'autre bout du monde dans les conditions sociales épouvantables que l'on connaît relève de la plus grande hypocrisie.

Un aménagement plus léger (affectation commerciale du seul immeuble actuellement utilisé comme parking) permettrait également de soulager, de manière significative, la pression sur les commerces avoisinants que les perturbations dues aux travaux (ajoutés à ceux prévus pour la dalle de la gare) vont sérieusement malmener. On peut légitimement s'inquiéter de l'avenir de ces commerces fragilisés par plusieurs années de travaux dans un premier temps et ensuite concurrencé par ce gigantesque centre commercial qui, nous le rappelons va offrir d'un seul tenant un supplément de près de 50% de superficie commerciale sur Namur.

Réaménager le Parc Léopold, c'est aussi rendre Namur plus attractive pour les visiteurs (et les clients) mais aussi préserver la spécificité de Namur : un commerce florissant dans un cadre agréable et aéré.

Cette volonté s'est exprimée dans une pétition de 12000 signatures collectées auprès des personnes fréquentant les lieux en 2012.

Prétendre que ce parc constitue un obstacle à la continuité de la zone commerciale constitue également un argument fallacieux ; au contraire, il offre un espace de repos et de quiétude pendant et après les achats ou en attendant son bus ou son train.

La rentabilisation maximale d'un investissement privé ne devrait, en aucun cas, justifier la disparition d'un espace public d'intérêt commun.

Ce projet devrait, pour le moins, être revu à la baisse afin d'offrir, à la fois une offre commerciale complémentaire (mais est-ce nécessaire?) et permettre la préservation de l'espace vert.

Sur le processus de décision

Depuis plus de deux ans, un collectif d'associations et de citoyens se mobilisent pour faire entendre leur opinion et leur souhait de voir ce parc maintenu et le projet de centre commercial revu. Des alternatives permettant la préservation du parc et la construction d'un ouvrage ont été proposées; à aucun moment, les autorités communales n'ont souhaité faire le moindre geste pour entendre ces opinions.

Une pétition de 12000 signatures remise en 2012, une campagne (en cours) de récoltes de signatures pour une consultation populaire et un avis négatif de la CCATM n'auront pas eu plus d'écho.

Que l'on ne s'étonne pas alors que le citoyen se désintéresse de la politique et que les taux d'abstention explosent.

En conclusion :

Il est évident que nous sommes résolument contre ce projet que nous estimons destructeur d'une qualité de vie et de ville. Des alternatives moins onéreuses et autrement performantes existent; ce projet doit être entièrement revu et l'opinion de la population namuroise prise en compte.

En espérant que nos remarques seront réellement prises en compte et que les réponses qui y seront apportées serviront d'autres objectifs que de justifier, sans intention de le modifier, l'intégralité des projets dont objet dans ce PCAR.

Fait à Vedrin, le 25 avril 2014.

Marcel Guillaume

ASBL Les Amis de la Terre Belgique

Rue Jh Lemineur, 26

5020 Vedrin

namur@amisdelaterre.be

0476/779815

